

MAIRIE DE
BESANÇON

URB.25.00.A9

**Arrêté du Maire
de la Ville de Besançon**

Publié le : 10/09/2025

OBJET : Ouverture d'une enquête publique de déclassement anticipé d'emprises du domaine public routier dans le cadre du NPRU Planoise

La Maire de la Ville de Besançon,

Vu le code de la voirie routière et notamment son article 141-3 et ses articles R 141-1 et suivants,

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L 134-1 et L 134-2 et les articles R 134-3 et suivants et R 134-17 à 21,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L 2141-1 et L 2141-2,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1321-1, L.1321-2, L. 1321-3,

Vu les statuts de la communauté urbaine Grand Besançon Métropole en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2019 et notamment sa compétence en matière de création, aménagement et entretien de voirie,

Vu les arrêtés communautaires n° DP.25.08.A41 et DP.25.08.A48 par lesquels Grand Besançon Métropole, autorité compétente en matière de voirie, décide de la désaffectation d'emprises du domaine public routier sises à Planoise et précise que la date effective de désaffectation sera fixée dans l'acte de déclassement pris par la Ville, propriétaire des emprises concernées et seule habilitée à mener les procédures de déclassement anticipé et de cession,

Vu la délibération municipale du 19 juin 2025 validant le recours à la procédure de déclassement anticipé portant sur des emprises du domaine public routier en vue de la réalisation de projets de cession et de résidentialisation sur le quartier de Planoise,

Vu la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de GBM portant sur les quartiers de Grette et Planoise signée le 24 juin 2019,

Vu l'arrêté du 20 avril 2021 portant délégation de fonctions et de signature à M. Aurélien LAROPPE, Conseiller Municipal Délégué,

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur sur le département du Doubs pour l'année 2025,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Il est décidé d'engager une enquête publique de déclassement par anticipation des parcelles cadastrées section EO n° 280 (pour environ 4200 m²), EO n° 238 (pour environ 1200 m²), EO n° 233 (pour environ 2600 m²), relevant du domaine public de la Ville de Besançon ainsi que plusieurs espaces non cadastrés autour de ces parcelles (pour environ 2050 m²), situées respectivement avenue de l'île de France, rue de Dijon, avenue de Bourgogne et rue de Cologne, en vue de cessions à Loge.Gbm, Néolia et Habitat 25 dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du quartier de Planoise.

Il est également décidé d'engager l'enquête publique de déclassement par anticipation des parcelles cadastrées EO n°197 (pour environ 50 m²) EO n°234 (pour environ 2000 m²) et EO n°206 (pour environ 750 m²) ainsi que deux espaces non cadastrés (pour environ 1250 m²), situées rue Flandres-Dunkerque et rue de Champagne dans le cadre du projet de commissariat.

Article 2 : Il sera procédé à une enquête publique en vue de ce déclassement anticipé

du mercredi 22 octobre 2025 au vendredi 7 novembre 2025 inclus,



soit pendant une durée de 17 jours.

Article 3 : A l'issue de la procédure d'enquête publique, le conseil municipal est l'autorité compétente qui délibèrera pour approuver le projet de déclassement par anticipation des emprises concernées, éventuellement modifiées afin de tenir compte des observations du public, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

Article 4 : M. Hervé ROUECHE est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Article 5 : Le dossier d'enquête publique papier et sur poste informatique ainsi que le registre d'enquête publique seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Besançon, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête en mairie de Besançon ou adresser toute correspondance par écrit à l'adresse suivante :

- Mairie de Besançon - Monsieur le Commissaire Enquêteur - Enquête publique de déclassement anticipé dans le cadre du NPRU Planoise, 2 rue Mégevand, 25034 Besançon Cedex.

Article 6 : Un avis destiné à l'information du public sera publié par la Ville de Besançon en caractères apparents au moins 15 jours avant le début de l'enquête publique et au cours des 8 premiers de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département (Est Républicain et Terre de Chez Nous).

Article 7 : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Besançon, salle des enquêtes publiques :

- **le mercredi 5 novembre 2025 de 14 heures à 16 heures.**

Article 8 : A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Besançon, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Article 9 : Toute information relative au dossier d'enquête peut être demandée à M. Laurent Desjardins, Service Topographie Ville de Besançon/ Grand Besançon Métropole au 03.81.87.88.21 ou par courriel à topo@grandbesancon.fr.

Article 10 : Le présent arrêté sera affiché en mairie de Besançon au moins 15 jours avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci ainsi que sur site.

Article 11 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 12 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville,
- adressé en Préfecture,



Besançon, le 10 SEP. 2025

Pour la Maire et par délégation,
Le Conseiller Municipal Délégué,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a series of loops and a final upward stroke.

Aurélien LAROPPE,

